Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_138-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 15/06/2026
Délibération n°29

L'an deux mille vingt-six, lundi quinze à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du Conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le mardi neuf du mois de juin deux mille vingt-six.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	62
Présents	52
Votants	54
Vote	
Pour	54
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil communautaire à l'exception de :
Dominique RENOU-COLMONT, déléguée d'Allaire, donne Pouvoir à Yoann LE FOL, Delphine BOUTON, déléguée d'Avessac, donne Pouvoir à Hubert DU PLESSIS, Daniel BARRE, délégué de Bains-sur-Oust, Jean-Yves COLLEAUX, Maire de Langon, Nicolas DEBRAY, Maire de Saint-Just, remplacé par sa suppléante Sandrine GAUDIN, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, remplacé par son suppléant Régis CLAVIER, Gaël PICHON, déléguée de Béganne, Andrée LE ROUX, déléguée de Langon, Rémi BESLE, délégué de Plessé, Pierrick LE BOTERFF, Maire de Saint-Vincent-sur-Oust, Mathilde DUMONTET, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Anthony DEBOUARD, Maire de Béganne

Secrétaire de séance : Pierrick LAUNAY

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – SOCIETE DE DEVELOPPEMENT « SAS à capital variable LANDISET » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

La présente délibération a pour objet de désigner les représentants de REDON Agglomération au sein de la société SAS à capital variable LANDISET.

Rapport de Monsieur Jean-François MARY, Président,

Créée en 2020, la société a pour objet de porter un projet de production d'énergies renouvelables sur la commune de Saint-Ganton, à savoir :

- Le développement, le financement, la construction, l'installation, l'exploitation, l'animation et le suivi d'exploitation technique du site de production d'énergies renouvelables du parc éolien de Saint-Ganton ;
- La vente desdites énergies produites ;
- La promotion des énergies renouvelables et des économies d'énergie notamment dans le cadre de l'organisation de formations, séminaires, colloques, manifestations à destination de tous publics ;
- Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société et susceptibles de faciliter son développement.

Envoyé en préfecture le 22/06/2026
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le
ID : 035-243500741-20260615-CC_2026_138-DE

REDON Agglomération est entrée au capital de la société en décembre 2019.

VU la délibération n°2019_218 du conseil communautaire du 19 décembre 2019 approuvant la prise de participation au capital de la société par actions simplifiée à capital variable « Landiset » portant le projet de parc éolien sur la commune de Saint-Ganton ;

VU les statuts en vigueur de la société, immatriculée au R.C.S. de Rennes, sous le n° 851 680 710 et identifiée à l'INSEE sous le n° SIRET 851 680 710 00015 ;

CONSIDERANT le renouvellement des instances communautaires de REDON Agglomération ;

CONSIDERANT les conditions de représentation au sein de la société ;

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **de désigner comme représentant de REDON Agglomération, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil de direction de la société :**
  - **M. Rémi BESLE en tant que titulaire,**
- **de désigner M. Rémi BESLE comme représentant au sein du collège « collectivités », avec voix délibérative ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 54 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 15/06/2026

Le Secrétaire de séance,
Pierrick LAUNAY

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
Bretagne Sud
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34